

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Marché de prestation de services en AMO/Business Analyst - SID

La CAFAT (Caisse de Compensation des Prestations Familiales, des Accidents du Travail et de Prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie) est un organisme privé chargé d'une mission de service public : assurer la gestion de la protection sociale des Calédoniens.

Son organisation et son fonctionnement sont déterminés par la loi du pays modifiée n° 2001-016 du 11.01.02 et la délibération modifiée n° 280 du 19.12.2001 relatives à la sécurité sociale en Nouvelle-Calédonie.

La CAFAT informe messieurs les entrepreneurs qu'elle lance un appel d'offres pour un marché de prestation de services en AMO dans un projet décisionnel.

1. Identification du maître d'ouvrage :

CAFAT – BP L5, 4 rue du Général-Mangin, 98849 Nouméa cedex, Nouvelle-Calédonie.

2. Mode de passation :

Marché privé passé conformément à l'article Lp. 107 de la loi du pays modifiée n° 2001-016 du 11/01/2002 relative à la sécurité sociale en Nouvelle-Calédonie.

L'appel d'offres est passé en Nouvelle-Calédonie.

3. Objet et forme du marché :

Marché à bons de commandes de prestation de services.

4. Retrait du dossier :

Le maître d'ouvrage informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé et n'est pas disponible en version papier.

Le dossier de consultation sera transmis gratuitement, après demande écrite formulée uniquement par messagerie électronique et adressée à **cbenoit@cafat.nc**

Le dossier sera ensuite envoyé dans les quatre (4) jours calendaires par messagerie électronique à l'adresse électronique par laquelle la demande aura été adressée.

5. Critères de sélection des offres :

Les offres seront jugées suivant les critères indiqués à l'article 9 du RPAO.

6. Remise des offres :

Les offres sous double enveloppe cachetée seront remises contre récépissé à la CAFAT au 4 rue du Général-Mangin, Nouméa, 5ème étage, Bureau n° 505 (réception assurée avant midi tous les jours) ;

La date limite de remise des offres est fixée au **lundi 27 mai 2019 à 11 heures** (heure de Nouvelle-Calédonie).

7. Autres renseignements :

L'attention des soumissionnaires est attirée sur la nécessité du strict respect des clauses figurant au règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO) joint au dossier de consultation.

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel d'offres.